



A Mesdames et Messieurs les
membres du Conseil communal

Lausanne, le 25 novembre 2011
C. 35/94-cl - CL/SAS

Question N° 94 de M. Bertrand Picard du 8 novembre 2011

Question :

Lausanne, en liaison ou non avec le Canton, prévoit-elle une action spécifique pour informer de cette nouvelle prestation les intéressés potentiels de notre Ville ?

Réponse :

La Municipalité répond comme suit à cette question, relative à l'introduction du régime des prestations complémentaires pour familles et rente-pont, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2011.

Au terme du premier mois d'activité, les quatre collaborateurs du service des assurances sociales occupés à la mise en œuvre de cette nouvelle prestation sociale, ont reçu la visite de 366 personnes, reçu 314 appels téléphoniques, géré 583 courriers et 104 courriels. Deux décisions ont été rendues, l'une de refus et l'autre d'octroi (provisoire, dans l'attente de la détermination de l'assuré). Ce n'est qu'au début décembre, lorsque les dossiers en cours auront été finalisés, que le service des assurances sociales sera en mesure d'apprécier réellement la progression des PC familles à Lausanne.

Dans un premier temps, la priorité a été donnée aux bénéficiaires du RI ayant droit aux PC familles. Le service social a organisé au mois de septembre 2011 des séances d'information auxquelles il a convié, par courrier et par téléphone, toutes les personnes concernées selon les listes transmises par le Département de la santé et de l'action sociale. Plus de 200 personnes ont ainsi été adressées au service des assurances sociales avant même l'entrée en vigueur de la loi. Ensuite, dès le mois d'octobre, des publipostages du service social informent chaque mois les personnes qui remplissent les critères pour une demande de PC famille ou de rente pont AVS et les assistantes sociales et assistants sociaux fournissent aux usagers les explications nécessaires.

En matière de communication, le Département a entrepris et va entreprendre dans les mois qui viennent un certain nombre d'actions, dont certaines sont en cours d'élaboration, pour informer la population vaudoise – et lausannoise – de ses nouveaux droits en la matière. Enfin les statistiques auxquelles nous avons accès ne font pas apparaître de retard de la Ville de Lausanne en matière de mise en place des PC familles.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch